



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

ADB

Au Capital de 8000 Euros.
Siège social : 37 rue François Arago – 93100 MONTREUIL.
R.C.S BOBIGNY B 529 038 259

CESSION DE PART SOCIALES

Les soussignés :

Monsieur ABED Yasser né le 04/05/1991 à CRETEIL (94).
Demeurant au 18 route de Corbeil – 91230 MONTGERON

CEDANTS D'UNE PART

Agissant en qualité d'associés de la SARL ADB

Au capital de **8000 €**, dont le siège social est : **37 rue François Arago 93100 MONTREUIL**,
Immatriculée au **RCS BOBIGNY B** sous le numéro **529038259**.

Monsieur ABED Ahmed Sais SAYED né 21/06/1960 à Caire (Egypte).
Demeurant au 18 route de Corbeil – 91230 MONTGERON

CESSIONNAIRE D'AUTRE PART

Ont préalablement à l'acte de cessions de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte sous seing privés en date à Montrueil, le **11 juin 2012**, il existe une SARL dénommée **ADB** au capital de **8 000 €**, divisé en **8000 parts sociales**, de **1 €** chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé au : **18 route de Corbeil 91230 MONTGERON**, et qui est immatriculé au **RCS de BOBIGNY B** sous le numéro **529038259**.

Mr ABED Yasser, possède **4000 parts sociales**, qui lui a été attribués en représentation de l'apport lors de la constitution de la société.

Ceci exposé, ce qu'ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

1° CESSION

Mr ABED Yasser, qui possède **4000 parts sociales** cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit à **Mr ABED Ahmed Sais SAYED**, qui accepte **4000 parts** lui appartenant dans la société.

Mr ABED Ahmed Sais SAYED, devient propriétaire de **4000 parts** à compter de ce jour.

A.Y.

AA.

Prix

La présente cession est consentie et accepte moyennant le prix de 1 euros symbolique que **Mr ABED Ahmed Sais SAYED**, à payer à **Mr ABED Yasser** qui le reconnaissent et lui en donne quittance.

DECLARATION DU CEDANT ET DES CESSIONNAIRES

Le Cédants déclare :

Pour Mr ABED Yasser,

- qu'il est né le 04/05/1991 à CRETEIL (94)
- qu'il est de nationalité Française
- qu'il est habituellement résident au sens de la réglementation des changes,
- qu'il a la pleine capacité juridique d'aliéner,
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et de tous autres droits.

Le Cessionnaire déclare :

Pour Mr ABED Ahmed Sais SAYED,

- qu'il est né le 21/06/1960 à CAIRE (Egypte)
- qu'il est de nationalité Egyptienne
- qu'il est habituellement résident au sens de la réglementation des changes,
- qu'il a la pleine capacité juridique d'aliéner,
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et de tous autres droits.

Il est en outre, expressément stipulé, que tout le passif et tout l'actif de la société, connus ou inconnus à ce jour, sont à la charge du cessionnaire qui l'accepte.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectuées à la création de la société **ADB**.

Elle déclare en outre que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITES DE PUBLICITE.

La présente cession sera signifiée à la société dans les conditions prévues à l'article 1690 du Code Civil. Toutefois cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

FRAIS

Les frais et les droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la société.

Fait à Montreuil, le 11 juin 2012

Mr ABED Yasser

Mr ABED Ahmed Sais SAYED



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE YERRES
Le 17/07/2012 Bordereau n°2012/353 Case n°1
Ext 1045
Enregistrement : 25 € Pénalités : 3 €
Total liquidé : vingt-huit euros
Montant reçu : vingt-huit euros
L'Agent des impôts

Sylvie HUTAI
Agent Administratif